

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/10/2022

Dossier complet le :

13/10/2022

N° d'enregistrement :

2022-6628

1. Intitulé du projet

Renforcement de l'antenne de Cambrai

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MARASCIA

Prénom Kevin

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRTgaz

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MARASCIA Kevin - Pilote de Projets

RCS / SIRET

4 4 0 1 1 7 6 2 0 0 1 5 3 0

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
37	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 500 m2, ou dont la longueur est égale ou supérieure à 2 kilomètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Renforcement du réseau GRTgaz entre le poste de pré-détente de Marcq-en-Ostrevant et la commune de Blécourt.
Création de 4 postes de coupure sur les communes de Marcq en Ostrevant, Féchain, Hem Lenglet et Blécourt.

4.2 Objectifs du projet

Répondre à l'augmentation de débit des clients de l'antenne dont TEREOS qui remplace le combustible charbon, par le gaz, moins impactant pour l'environnement et moins émetteur de CO2. Avoir un réseau dimensionné aux besoins actuels et futurs.

Ce projet visant à raccorder directement le client TEREOS a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas et n'avait pas été soumis à étude d'impact. (retour du 27/11/2018 - Décision : n°2018-2894)

L'actuel projet reprend l'ancien fuseau sur 80% de son linéaire. La modification notable concerne la position de la traversée la vallée de la Sensée en sous-œuvre (forage dirigé).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pose d'une canalisation de DN 200 en parallélisme d'un ouvrage existant sur 8,5 km.

Travaux envisagés au printemps 2025.

Franchissement du canal de la Sensée en sous-œuvre (forage dirigé) et suppression de la traversée aérienne existante .

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Maintenance décrite dans le Plan de Surveillance et de Maintenance de l'Exploitant gaz. Maintien d'un accès permanent à l'exploitant gaz à l'ensemble du réseau et ses installations annexes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation préfectorale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
8,5 km de canalisation en DN200	km/mm
4 emprises de 0,04 à 0,05 Ha	Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Marcq-en-Ostrevent (poste)
Fechain (poste)
Wasnes-au-bac
Hem Lenglet (poste)
Abancourt
Bantigny
Cuvillers
Blécourt (Poste)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Marcq-en-Ostrevent (poste), Fechain (poste), Wasnes-au-bac, Hem-Lenglet (poste), Abancourt, Bantigny, Cuvillers, Blécourt (poste)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet traverse les ZNIEFF de type I n°FR310013264 « Marais de la Sensée entre Aubigny-au-Bac et Bouchain » et la ZNIEFF de type II n°FR310007249 « Complexe écologique de la vallée de la Sensée ». Afin d'éviter la traversée de ces zones par les travaux, le projet les traversera en sous-œuvre (forage dirigé). Les zones d'entrée et de sortie du forage dirigé seront établies en dehors de ces ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet traverse des zones humides potentielles, au niveau de la vallée de la Sensée. Il est prévu de traverser ces zones en sous-œuvre (forage dirigé).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des drains agricoles pourraient être ponctuellement coupés. Cependant ces drains seraient rétablis lors de la remise en l'état. Il est prévu par GRTgaz, la réalisation d'accords avec la Chambre d'Agriculture sous forme de convention et prenant en compte le rétablissement des drains agricoles impactés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En Phase Chantier, la démarche ERC est intégrée en priorité par GRTgaz. Des mesures d'évitement sont mises en place (traversée en sous-œuvre des ZNIEFF et zones humides associées). Des mesures de réduction des impacts seront également réalisées lors des travaux afin de réduire toute perturbation temporaire de la faune, flore et habitats éventuellement existants (exemple: adaptation de la période des travaux en dehors de la période de nidification, la remise en l'état à l'identique, etc.). La seule zone identifiée à fort enjeux de biodiversité sera traversée en sous-œuvre
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 parcelles de terrains agricoles seront achetées dans le cadre de l'implantation de postes de coupure sur les communes de Marcq en Ostrevent, Hem Lenglet, Féchain et Blécourt. (0,2Ha)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement : engins de chantiers, le plan de circulation sera élaboré en concertation avec les gestionnaires des réseaux routiers. Pour rappel les travaux seront éloignés des centres urbains.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La nuisance sera localisée dans le temps (pendant le passage des engins, de manière intermittente, en journée) et dans l'espace (principalement localisée sur des parcelles agricoles). La contribution sonore des travaux est relativement faible.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier uniquement : à proximité immédiate du chantier vibrations générés par les engins de chantier. Pour rappel les travaux seront éloignés des centres urbains.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions sont simplement liées aux engins de chantier, en journée. Elles sont faibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, en cas de pompage dans les fouilles des méthodes de filtration/décantation pourront être mises en place si besoin, afin de réaliser les rejets finaux, suivant les recommandations du dossier loi sur l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La production de déchets est marginale, et correspond surtout :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux déchets ménagers de la base de vie. - aux emballages des matériels servant à la construction des ouvrages <p>Ceux ci sont systématiquement récoltés et traités.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La servitude ne modifie pas l'usage actuel des sols, mais peut empêcher son changement. Le projet s'inscrit dans la bande de servitude de la canalisation existante. Seule la surface des postes implique une modification de l'usage des sol (environ 0,2Ha sur des terrains agricoles cultivés).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Suite à consultation des avis rendus sur projets sur le site de MRAE <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r311.html>

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Logique retenue dans le choix du tracé de moindre impact : Mesures ERC - éviter, réduire, compenser - prises en compte en priorité.

Mesures d'évitement : éloignement des centres urbains dans la recherche du tracé de moindre impact, passage en forage dirigé de la vallée de la Sensée (classée ZNIEFF). Mesures de réduction : réalisation du chantier en période favorable pour les sols, pour l'avifaune ainsi que pour les enjeux environnementaux rencontrés, remise en l'état à l'identique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

GRTgaz met en place de manière systématique la démarche ERC : Éviter - Réduire - Compenser afin d'éliminer tout impact des travaux sur les milieux naturels, urbains et agricoles existants sur le tracé.

Par ailleurs, un projet similaire a déjà été soumis à une demande de cas à cas en 2018 et il n'avait pas été soumis à Étude d'Impact.

Les modifications apportées au tracé apparaissent comme non substantielles du fait du franchissement en sous-œuvre (forage dirigé) sous le canal de la Sensée limitant l'impact dans les ZNIEFF recensées et dans la zone humide associée. Vous trouverez en annexe l'avis de non soumission, la demande Cas par cas, et le plan de modification faisant apparaître la comparaison entre les deux tracés (initial et actuel).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA MADELEINE

le,

4 Octobre 2022

Signature

